que si elle accepte la foi du Christ et vit en chrétienne, les Blancs ne lui feront plus la guerre, elle jouira d'une grande paix et de la tranquillité dans son règne."[1] »

Les deux missionnaires expriment leur étonnement à propos des voies mystérieuses de Dieu : de ce qu'il avait été possible de porter les esprits malins à dire la vérité. Certes, on pourrait objecter à l'égard de cette consultation des singhilles que la reine Nzinga avait dirigé par sa forte volonté les sorciers en état de « transe » et qu'elle les avait forcés à déclarer ce qu'elle désirait dans son for intérieur. Cependant les sorciers de ce genre n'avaient pas l'habitude de se faire prescrire leurs oracles. En tous cas, le témoin Don Callisto n'avait pas l'impression qu'il s'agît d'un jeu de la reine. En plus, le cas de possession survenu trois ans plus tard, prouve qu'on ne peut prendre à la légère la consultation de 1655.

Lorsqu'en effet au printemps 1656, le Père Antonio da Gaeta arriva à la cour de Nzinga, sa seconde conversion eut lieu. Elle commença sérieusement à introduire la vie chrétienne à sa cour et dans tout le pays de Matamba et soutint le travail missionnaire. Elle conclut un traité de paix avec les Portugais. Dans la ville royale de Matamba, des églises et des oratoires furent érigés et des cimetières chrétiens bénits (G 375, C 546). C'est là que se vérifia en 1658 un cas de possession qui est évidemment en relation avec l'étrange sentence des singhilles [2]. Le père Antonio da Gaeta peut en rendre compte en tant que témoin oculaire directement intéressé.

La reine Nzinga fit amener un singhille au Père Antonio da Gaeta. Elle avait fait arrêter et enchaîner le sorcier et voulait que le capucin le fît exécuter, « parce qu'il est un démon de l'enfer qui, agité par les esprits malins, cause de très grands dommages » (G 384). Puis le capucin narre sa rencontre avec le possédé :

« Le susdit singhille paraît alors devant moi, chargé de chaînes, les yeux hagards, le visage bouffi et défiguré, la bouche écumante, poussant des hurlements horribles et épouvantables ; je reconnus *tout de suite* (!) qu'il était possédé par des esprits malins. M'adres-

1. En raison de l'importance de cette déclaration, je cite le texte parallèle chez C 525 : « Io non professai in alcun tempo la setta de' Jagga, oh mia sorella. Quando risolvesti di abbandonare la Religione de' Christiani, che ti costrinse ? A' che dunque, se da te stessa dasti al tuo cuore un consiglio insano, richiedi ora dall' altrui parere ciò che dentro di se sei tenuta risolvere. Così havess' io ripreso i miei primi, e saggi consigli : ma poiche, a costo d'eterni tormenti, io pago miei deliri, almeno ti sia specchio il mio fallire, e da' casi miei (già che non puoi negare un intiera cognitione dello stato in che mi ritrovo) impara ad emendarti, oh sorella. Risolviti, o Nzinga sorella. Accetta la pace, che ti presenta il Portoghese invitto, e la possiderai nell' anima tua. »

2. Dans la description du cas, C se montre indépendant de G. — Cavazzi qui avait été assez longtemps missionnaire à Matamba, doit y avoir trouvé une bonne tradition. Il décrit plus en détail la marche extérieure des événements ; les discours directs du P. Gaeta, je les tire de G qui doit s'en souvenir le mieux — quoiqu'il ne soit pas exclu que le « styliste » Gioia y ait fait des retouches.